

Propos du vignoble

Autor(en): **Mat.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le nouveau conteur vaudois et romand**

Band (Jahr): **93 (1966)**

Heft 1-2

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-234139>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Propos du Vignoble

Malgré le temps peu clément, les raisins ont bien prospéré, mais restent encore bien verts. Souhaitons-leur un mois de soleil, afin que les grappes puissent dorer : doré, car qui dit « doré » dit d'or vin !

De toute façon, l'on risque de vendanger au milieu d'octobre : la quantité y sera, la qualité reste à faire, à condition que le soleil soit de la partie.

L'on constate que les « rouges » donneront un « bon rendement ». Tant mieux, puisque chez nous l'on consomme toujours plus de rouge !

Le Pinot-Gamay du pays, dénommé dans le canton de Vaud « Salvagnin », a de plus en plus la faveur du public.

Les « blancs » de qualité trouvent toujours des amateurs, tandis que les vins ordinaires encombrant le marché. Il y a là aussi une question de prix ; un bon vin vendu à un prix raisonnable s'écoule assez facilement.

Il faut relever que maintenant bien des consommateurs s'arrangent pour avoir un stock de bouteilles à la maison. La vente directe aux particuliers augmente, tandis que celle aux établissements publics diminue ou reste stationnaire.

Et l'on parle de prise en charge par la Confédération des excédents de « 63 » et de « 64 » pour faire la place au

« 65 ». Ces vins seront remis en circulation après avoir été rougis pour la plupart. Mesures tout à fait judicieuses qui ont été déjà appliquées à plusieurs reprises au cours des années.

Tout cela excite la verve des journalistes et des chroniqueurs.

« Huit millions pour une piquette de curé », lit-on dans un quotidien genevois, piquette qui n'est ni du blanc, ni du rouge, ni du rosé. »

Les Suisses n'ayant pas parlé des vins de la Moselle en termes assez choisis, le *Journal de Francfort* écrit : « O Suisse, tes raisins amers ne t'ont guère rendu joyeux et t'ont amené à tripatouiller tes vins ! »

Passons !

Freiner la production du chasselas, augmenter la culture des cépages rouges, développer (à Lavaux plus spécialement) le commerce des vins en bouteilles, faire l'expérience de l'appellation contrôlée...

Tous ces remèdes sont bien beaux, mais tout cela ne s'instaure pas d'un coup de plume ou de langue.

La vente du vin diminue. Les gens se tournent du côté des eaux minérales et de toute la gamme des boissons de toutes les couleurs et pour tous les goûts. Plus le flacon est petit, plus l'étiquette porte un nom pompeux (américain si possible), mieux il se vend. Et puis il y a aussi les consommateurs de whisky et autres liqueurs qui se livrent à des prix très élevés.

Ces prix vont encore monter du moment que la Confédération augmente les taxes sur les alcools.

Et l'impôt sur le vin risque de revenir sur le tapis. Certains groupements ne seront satisfaits que lorsque toutes les boissons alcooliques, distillées et fermentées seront frappées d'un impôt.

Mat.